

## ORGANISATION DE MANIFESTATION / AIDE-MÉMOIRE

	ACTIVITÉ	À FAIRE PAR LES ORGANISATEURS	DÉLA AVANT MANIFESTATION	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE SELON BESOINS	RECOMMANDÉ	COORDINATION / APPUI CONTACT / LIEN
<b>ORGANISATION ET INFRASTRUCTURE</b>	Planification	Planifier les dates	3 - 12 mois		X		Agenda sur le site de Nendaz Tourisme www.nendaz.ch/agenda
		Coordonner avec les autres manifestations régionales et locales			X		Agenda sur le site de la Commune Nendaz www.nendaz.org/manifestations
	Lieux	Réserver matériel communal, salles et infrastructures communales	3 - 12 mois		X		Secrétariat communal secretariat@nendaz.org, 027 289 56 00  Infrastructures communales fabien.fournier@nendaz.org, 027 289 56 57  www.nendaz.org/reservationsalles www.nendaz.org/reglementsalle www.nendaz.org/tablebanc
		Demander autorisation propriétaires privés			X		Propriétaire du bien
	Autorisation manifestation	Remplir formulaire en ligne	2 mois ou plus selon ampleur manifestation		X		Sécurité publique manifestations@nendaz.org, 027 289 58 50  www.nendaz.org/formulairemanifestation
		Prendre connaissance de l'aide-mémoire			X		www.nendaz.org/guidemanif
	Label Fiesta					X	www.fiesta.ch
Responsabilité	Conclure une assurance RC manifestation	15 jours		X		Sécurité publique manifestations@nendaz.org, 027 289 58 50	
Communication via supports communaux	Envoyer les informations à la Commune et à Nendaz Tourisme pour publication à l'intention du grand public	Dès réception des informations			X		sonia.deleze@nendaz.ch 079 599 31 74
	Publicité temporaire sur les routes	2 mois			X		Sécurité publique manifestations@nendaz.org, 027 289 58 50 www.nendaz.org/affichageroute
<b>LOGISTIQUE</b>	Utilisation matériel communal, barrières, etc.	Demander réservation et conditions de mise à disposition	3 - 12 mois		X		Jean-Luc Crettenand 027 289 58 75
	Gestion des déchets	Coordonner évacuation des déchets	3 - 12 mois		X		Service travaux publics sylvain.fournier@nendaz.org, 027 289 58 73
	Vaisselle réutilisable	Prendre connaissance du guide pratique			X		Sport, animation, culture et patrimoine sacp@nendaz.org , 027 289 56 07 www.nendaz.org/vaissellereutilisable

	ACTIVITÉ	À FAIRE PAR LES ORGANISATEURS	DÉLA AVANT MANIFESTATION	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE SELON BESOINS	RECOMMANDÉ	COORDINATION / APPUI CONTACT / LIEN
SÉCURITÉ	Sécurité incendie	Pour les manifestations de grande ampleur (+ de 300 personnes), élaborer un concept sécurité et désigner une personne en charge de la sécurité. Dans les cas plus complexes, un concept sécurité sera établi	3 - 12 mois	X			Police municipale police@nendaz.org, 027 289 58 53  Sécurité incendie charge.securite@nendaz.org, 027 289 58 60  www.nendaz.org/conceptsecurite
		Respecter les exigences de protection incendie pour les manifestations temporaires		X			Sécurité incendie charge.securite@nendaz.org, 027 289 58 60  www.nendaz.org/exigences
		Respecter les exigences relatives à l'utilisation des installations à gaz liquéfié		X			
	Santé	Demander la présence d'un service sanitaire	3 - 12 mois			X	Section des samaritains de Nendaz 079 220 71 71, samaritains-nendaz@netplus.ch
		Musique: respecter les valeurs limites légales de 93 dBA selon l'OSLA			X		Police municipale police@nendaz.org, 027 289 58 50 www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2007/210/fr
	Police Occupation	Demander autorisation fermeture de route	30 jours		X		Routes cantonales: Police cantonale, Service administration générale, routes, parking Av. de France 69, 1951 Sion www.policevalais.ch/telechargements
Coordonner plan de circulation et parage avec PM Nendaz		3 - 12 mois		X		Routes et parkings communaux: Police municipale, route de Nendaz 915, 1997 Haute-Nendaz police@nendaz.org, 027 289 58 50	
DIVERS	Diffusion musique	Demander licence SUISA			X	SUISA: Société suisse pour les droits d'auteur d'œuvres musicales, Case postale, 1000 Lausanne 13 www.suisa.ch	
	Tombola	Demander autorisation pour tombola			X	Service industrie, commerce et travail Place du midi 7, 1950 Sion 027 606 73 00 www.vs.ch/web/sict/tombolas-et-lotos	

Les services de la Commune de Nendaz pourront contrôler l'application des points étant désignés comme obligatoires.